

L'ARMÉE DU NORD

On lit dans le *Courrier de l'Escout* : Notre correspondant de Lille tient dans les termes suivants la défense des mobiles et des mobilisés du Nord, contre des attaques dont ils auraient été publiquement l'objet de la part du préfet Gambettiste Testelin.

« Dites nous donc si, dans nos départements du Nord, tous ne se sont pas rendus au premier appel !

« Indiquez nous donc les brigades de gendarmerie qui ont recueilli des réfractaires dans nos campagnes !

« N'est-il pas vrai que tous sont accourus pour défendre la patrie, et cela, au cœur de l'hiver le plus rude et le plus prolongé que nous ayons eu depuis plus d'un quart de siècle !

« N'est-il pas vrai que vous les avez condamnés, sans transition, à quitter leurs habitudes, leur travail, leur foyer domestique, les douceurs et les soins de la famille pour les jeter pendant huit heures consécutives, et chaque jour, à l'exercice, au milieu du froid, de la boue et de l'humidité, puis dans des bâtiments immenses et ouverts à tous les vents, leur promettant un repos que votre inconsciente conduite transformait en supplice !

« N'est-il pas vrai que vous avez fourni à ces hommes des armes que leur intelligence leur indiquait n'être que des engins de guerre d'une imperfection notoire, incomplets surtout pour faire face à un ennemi dont l'outillage est le plus perfectionné de ceux qui existent !

« N'est-il pas vrai que vos canons et vos munitions, achetés à grands frais à l'étranger, ne valaient pas mieux que le reste de leur armement, que les cartouches mal confectionnées parsemaient sur le parcours des troupes ce qui devait servir à leur défense !

« N'est-il pas vrai que dans votre imprévoyance, au lieu de pourvoir ces hommes, en plein mois d'octobre, de vêtements chauds, à l'égal de ceux de nos ennemis, vous avez commandé directement, avec des draps anglais, de légers vêtements, tuniques d'été perméables et transparentes, puis des chaussures qui cédaient à la première marche et dont la semelle s'entr'ouvrait sous l'empreinte du doigt comme le mastic frais s'amollit à la moindre pression !

« N'est-il pas vrai encore que vous avez donné à ces hommes certains chefs, répudiés par l'opinion générale de l'armée, lorsque le sens commun ou les données les plus élémentaires en pareil cas apprennent que la force du soldat est doublée par la confiance que lui inspirent ses chefs ?

« N'est-il pas vrai, enfin, que, malgré toutes ces conditions défavorables, nos concitoyens du Nord sont bravement et gaiement partis, mais qu'à peine sur le chemin qui devait les conduire au combat, on les a, à défaut d'études topographiques, fatigués, harrassés, et que, sans calculer les forces humaines, en raison de la longueur de la marche, ils ont été placés en face de l'ennemi après une privation, durant l'espace de trois jours et de trois nuits, d'aliments et de sommeil, et la plupart sans avoir jamais tiré un coup de fusil !

« Et cependant, nous les avons vus, à quatre reprises différentes, à Villers-Bretonneux, à Pont-Noyelles, à Bapaume et à Saint-Quentin, chargeant l'ennemi à la baïonnette, nous n'en voulons pour preuve que les ordres du jour de l'honorable général Faidherbe qui est meilleur juge que vous en pareille matière !

« Nous les avons vus dans les avant-postes et aux grandes gardes de nuit, après de longues marches, tomber engourdis sous l'intensité du froid plutôt que de céder au désir de faire retraite ou d'abandonner leurs positions, chassés par la douleur.

« Nous les avons vus, après leur défaite, marcher encore sur Bapaume et sur Saint-Quentin, sans espoir de vaincre, car l'ordre formel avait été donné au général d'aller en avant, peut-être contre son gré ; mais ils étaient soutenus par le sentiment du devoir et par le désir de sauver la Patrie.

« Nous les avons vus hâves et décharnés, déguenillés et pieds nus, couverts de boue, affaiblis par le jeûne et la fatigue, mais toujours fermes et voulant remplir leur devoir jusqu'au bout.

« Quatre fois ils ont recommencé la bataille en deux mois, vingt fois ils ont chargé l'ennemi à la baïonnette, car la défectuosité de leurs armes leur refusait tout autre moyen de défense et, si le nombre de nos prisonniers a été si considérable, ne vous en prenez qu'à vous-même : vous avez rendu les chances de la lutte inégales.

« L'armée prussienne arrivait en chemin de fer, retournait sans fatigues dans ses cantonnements.

« Les nôtres atteignaient péniblement le lieu qui leur était assigné, après un parcours de quatre-vingt kilomètres, et, au moment où le clairon commandait la retraite, la cavalerie prussienne se précipitait sur notre arrière-garde, et enveloppait impitoyablement tous ceux que trahissaient leurs forces, mais auxquels le cœur ne manquait pas, et cependant ils étaient 35,000 contre 100,000. »

Les attaques violentes dont les mobiles et les mobilisés du Nord ont été l'objet ont eu pour but de cacher l'incurie, l'incapacité de ceux qui avaient le devoir de nourrir, de vêtir et de chauffer convenablement les soldats qui se sont battus si bravement pour la défense du pays. Mais personne ne peut être trompé aujourd'hui sur les véritables causes de nos revers et une enquête sévère, qui viendra en son temps, fera connaître les noms de ceux qui ont manqué à tous leurs devoirs. Cette enquête sera réclamée par nos mobiles et nos mobilisés à qui on a imposé des privations dont aucune armée n'avait jamais eu à souffrir jusqu'à ce jour. — J. R.

Les mobiles du Pas-de-Calais, une partie des mobiles du Nord sont arrivés au camp de Saint-Omer. C'est au moment où la guerre semble finie qu'on s'empresse d'envoyer au camp, pour les exercer, les jeunes soldats dont la plupart ont été menés au combat sans avoir jamais appris à manier un fusil.

L'évacuation d'Abbeville par nos troupes, dit le *Courrier du Pas-de-Calais*, a fait reporter plusieurs bataillons de mobiles et de mobilisés dans les communes de la vallée de la Canche; de plusieurs de ces villages des plaintes nous parviennent sur le dénuement dans lequel l'administration, qui doit pourvoir aux besoins de nos soldats, les a laissés depuis leur arrivée dans leurs nouveaux cantonnements où ils seraient morts de faim, si les habitants n'avaient généralement accepté la lourde charge de les nourrir. Mais une telle situation en même temps qu'on ne la peut comprendre, devra cesser bientôt, si on ne veut pas ruiner et affamer les habitants de ces villages. Quel'Etat, que le département, à son défaut, donne à nos soldats des vivres, ou l'argent qui leur permettrait d'en acheter; mais que nos campagnes n'aient pas à payer plus longtemps, ce surcroît de contributions qui les ruine; ce que par humanité, elles ont, jusqu'aujourd'hui, accepté sans se plaindre.

Malgré l'opposition des autorités municipales et la présence des troupes françaises à Fécamp, cette ville a été occupée par 1,500 Prussiens environ. Les communications télégraphiques ont été interrompues par eux. Une délégation de la municipalité de Fécamp s'est rendue aujourd'hui près du préfet, du général Loysel, pour protester contre cette occupation.

Le cabinet noir de M. de Bismark

Sous ce titre, on lit dans *Paris-Journal* : Il existe réellement

Cette Sainte-Wehne de nos lettres fonctionne nuit et jour à Versailles.

Un de nos confrères nous transmet à ce sujet les particularités que voici : Si, malgré toutes les instances, M. de Bismark a maintenu si rigoureusement les conditions de la correspondance ouverte, ce n'est point, comme on pourrait croire, dans le but étroit de nous humilier.

Les Prussiens sont malheureusement gens plus pratiques que cela, et s'ils ont tenu à ce que nos lettres fussent ouvertes, c'est pour les lire.

Et non seulement ils les lisent, mais s'arrogent encore le droit de les mutiler.

Nous en avons eu la preuve hier. On nous a montré plusieurs lettres arrivées dans la journée, et qui toutes portaient de nombreuses ratures, faites avec soin, au moyen d'une encre très noire, de façon qu'il fut impossible de lire un seul mot du passage incriminé. Les Prussiens nous ont prouvé certainement qu'ils étaient gens tenaces et capables de bien des choses; cependant, s'ils veulent lire toute la correspondance qui va s'échanger entre la province et nous, la besogne sera rude, croyons-nous, et M. de Bismark n'aura pas trop d'employer la moitié de ses contingents, c'est-à-dire 125,000 décacheteurs de lettres. Beau métier qu'il fait faire à nos soldats de sa glorieuse armée dit très bien la *Presse*.

Le *Gaulois*, inventeur habituel des nouvelles à sensation annonce aujourd'hui l'arrivée à Anvers de M. Jules Favre où l'attendait, ajoute ce journal, un des princes de la famille d'Orléans.

Or, ce M. Jules Favre n'est autre que l'un des associés d'une importante maison de coton en Alsace.

Le *Gaulois*, a probablement confondu dans la similitude des noms.

Chronique locale & départementale

EMPRUNT DE 1860.

21^{me} tirage des obligations de l'emprunt de Roubaix et Tourcoing, le 1^{er} février 1871.

Prime de 25,000 francs : n° 3,926.
Prime de 5,000 francs : n° 11,034.
Primes de 1,000 francs : n° 54,015; 4,165; 3,348; 9,311.

Primes de 500 francs : n° 13,140; 36,377; 48,701; 8,754; 4,228; 2,808; 52,861; 16,473; 59,020; 49,700.

Primes de 100 francs : 22,756 29,928; 16,966; 12,414; 27,971; 18,322; 59,927; 56,257; 55,681; 43,886; 37,664; 33,985; 3,292; 20,923; 54,832; 17,888; 13,378; 39,914; 14,630; 9,104; 41,336; 18,513; 58,195; 20,138; 37,807.

Primes de 50 francs : 33,470; 16,490; 42,220; 13,712; 17,288; 58,055; 43,945; 13,050; 12,783; 59,297; 20,202; 57,259; 2,095; 31,791; 29,642; 2,649; 57,685; 35,641; 56,086; 4,554; 51,062; 34,678; 27,695; 24,913; 21,655; 41,056; 21,408; 14,659; 57,482; 46,010; 57,527; 47,010; 57,902; 43,215; 42,392; 11,472; 10,938; 38,643; 53,955; 53,770; 57,669; 18,358; 57,605; 42,268; 41,880; 47,040; 33,581; 54,227; 2,523; 4,656; 34,742; 20,646; 58,412; 14,500; 7,847; 21,460; 22,257; 11,831; 38,255; 58,215; 23,286; 7,949; 32,769; 59,380; 30,208; 9,753; 23,321; 15,140; 28,424; 54,274; 34,828; 50,791; 10,559; 339; 51,798; 39,074; 29,972; 34,084; 17,185; 58,680; 56,237; 6,938; 44,917; 37,472; 5,994; 2,310; 49,098; 56,322; 36,214; 47,533; 50,308; 7,254; 44,360; 53,527; 37,168; 17,540; 3,831; 47,916; 41,848; 36,964; 44,260; 58,737; 20,162; 38,897; 28,09; 32,103; 5,076; 11,314; 54,894; 22,240; 39,388; 34,732; 39,287; 54,814; 23,304; 37,932; 31,301; 23,583; 46,106; 37,510; 38,527; 41,334; 21,968; 59,104; 53,743; 47,948; 59,291; 50,852; 24,258; 54,982; 16,928; 29,845; 21,292; 54,891; 54,236; 10,271; 57,395; 7,376; 23,229; 30,901; 4,951; 10,658; 426; 42,286; 48,535; 50,788 41,960; 55,380; 26,697; 11,858; 38,018; 33,09; 19,048; 54,770; 55,910; 39,044; 58,582; 21,962; 50,287; 24,594; 59,015; 33,174; 16,091; 7,125; 13,386; 27,866; 26,042; 55,007; 50,374; 50,575.

La lettre suivante a été adressée à M. Des Rotours :

Lille, le 10 février 1871

Monsieur,

Vous avez glissé ou fait glisser furtivement sous ma porte cette nuit à 11 heures 1/2 une lettre dont vous vous êtes, au mépris des convenances, empressé de communiquer immédiatement au tenancier, à un journal qui la reproduit ce matin.

Cette lettre, relative à un acte de mes fonctions, constitue un outrage envers le Procureur de la République auquel elle est adressée, et dont vous ne craignez pas de mettre en cause l'honneur et l'impartialité.

Vous avez ainsi, Monsieur, commis un délit plus grave que la contravention dont vous prétendez avoir été injustement accusé, et vous avez précisément violé une des lois de votre pays, l'article 222 du code pénal.

Peut-être avez-vous compté sur l'immunité dont vous couvrez votre nouveau mandat de député? En tout cas, le Procureur de la République regarderait comme au-dessous de sa dignité de réclamer contre vous la punition du délit que vous avez commis contre lui, et il dédaigne vos outrages.

Il méprise également vos calomnieuses imputations. De votre part elles sont d'ailleurs sans portée. Est-ce bien vous, en effet, qui pouvez vous oublier assez étrangement pour parler, vous, M. Des Rotours... de manœuvre répréhensible attentatoire à la liberté électorale?

Pour le fait qui forme l'objet de la prétexte de votre lettre, je n'entends ni vous poursuivre, ainsi que vous osez m'en vanter, ni vous donner d'explications.

Comme magistrat, j'en en dois qu'à M. le procureur-général et à M. le garde des sceaux.

Quant à vous, monsieur, qui affectez la prétention de m'enseigner mon devoir, vous pouvez dès maintenant, si bon vous semble, ou me dénoncer à mes chefs hiérarchiques, ou me déférer aux Tribunaux (la République a, vous le savez, aboli l'art. 75 de la Constitution de l'an VIII). Mais, pour me demander personnellement compte d'actes que vous ne sauriez, dites-vous, tolérer, veuillez, attendre le jour où le triomphe des idées et du parti que vous représentez m'aura fait descendre de mes fonctions.

Recevez, monsieur, etc.
Georges BOURDON,
Procureur de la République.
à Lille.

Voici la réponse de M. Des Rotours :

Lille, 10 février 1871.

Monsieur le Procureur de la République.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis loin de me plaindre du ton de cette lettre, car, dans notre pays, la violence et les injures servent toujours ceux contre lesquels elles sont dirigées. Vos amis et vous venez d'en faire l'expérience.

Je vous accuse, pièces en main, d'avoir, à la veille du scrutin, abusé de votre autorité au profit de vos amis politiques, pour me représenter comme ayant violé les lois de mon pays. Vous m'avez dénoncé, la veille du scrutin, aux maires, juges-de-peace, commissaires de police et gardes-champêtres comme l'auteur d'une brochure qui n'existait pas; et vous les invitez à faire des saisies d'écrits, etc.

Maintenant vous jugez le débat sur ce point parfaitement précisé et vous croyez vous tirer d'embarras par des insinuations comme celle qui consiste à me dire qu'il ne m'est pas permis, à moi, de parler de manœuvres répréhensibles attentatoires à la liberté électorale.

L'intention qui vous a dicté ces lignes ne saurait tenir lieu d'argumentation. C'est sur le terrain des faits que je me suis placé; il vous a été impossible, et pour cause, de faire de même.

Vous prétendez que je vous calomnie. Je laisse à mes concitoyens à prononcer entre vous et moi, à décider où est le calomniateur.

Vous terminez votre lettre en vous posant en victime.

Personne ne croira à vos inquiétudes. L'empire vous a comblé; la République vous a donné un baptême; il est permis de penser que vous sauriez trouver dans un changement de gouvernement une nouvelle occasion d'avancer.

Vous me menacez de poursuites; je les attends et ne me réfugierai pas, soyez-en sûr, derrière mon inviolabilité de député.

Recevez, etc.

Des Rotours.

Nous avons précédemment pris à partie, sur la bonne foi de renseignements qui nous avaient été fournis par une personne honorable, la conduite de M. Marie Soufflet, ancien conseiller général, au siège de Landrecies. Voici une lettre que M. Marie Soufflet a adressée à l'Observateur d'Avesnes en réponse aux accusations dont il a été l'objet :

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de répondre à l'accusation malveillante et souverainement injuste dont je suis l'objet et dont le but est si apparent que les honnêtes gens n'y ajoutent aucune créance. Il est faux de dire que j'étais absent pendant le bombardement de la ville. J'étais à Landrecies, mais malheureusement malade depuis douze jours d'une névralgie rhumatismale qui me condamnait au repos le plus absolu et qui exige les plus grands soins. Tel est l'avis unanime des trois médecins qui me traitent.

Quant au grade de colonel qui ma toujours été constaté avec tant d'acharnement par l'autorité municipale de Landrecies, je n'avais plus à m'en préoccuper en aucune façon, attendu que le maire de la ville, M. Démoulin, a déclaré, le 7 de ce mois, à tous les officiers et gardes nationaux de la légion « que M. Marie n'était pas colonel, qu'il empruntait un titre fictif, et qu'il n'avait aucun ordre à donner à la garde nationale. » Depuis lors, l'autorité supérieure ne ma pas fait reconnaître officiellement malgré la demande que j'ai adressée à M. le préfet le 8 courant.

J'ai toujours su faire mon devoir dans toutes les circonstances, soit comme maire de Landrecies, soit comme conseiller général du département, et ceux qui me connaissent savent parfaitement à quoi s'en tenir sur mon dévouement et mon énergie.

Je compte, monsieur, sur votre loyaleté pour reproduire cette lettre dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, etc. A Marie-Soufflet.

Les médecins les plus autorisés sont unanimes pour recommander aux familles qui ont, en ce moment, des parents ou des amis loin de Paris de ne pas les faire rentrer immédiatement.

La recommandation s'adresse surtout aux femmes et aux enfants. Cette précaution hygiénique est motivée par les maladies qui régnent en ce moment et dont les effets se feront sentir jusqu'au printemps.

Dernières nouvelles

La liste du comité national l'emporte dans le Nord avec une majorité considérable.

Le recensement général des votes du département du Nord n'est pas encore terminé. Le dépouillement des votes militaires prend beaucoup de temps.

Les députés du Nord — y compris le général Changarnier — sont partis aujourd'hui, samedi, à midi, de la gare de Lille, par train spécial, se rendant à Paris par Busigny, Saint-Quentin et Compiègne.

Cette partie de la ligne est celle qui a le moins souffert, et l'on estime que le train spécial pourra arriver à Paris ce soir vers 8 heures.

De Paris, à Orléans, Vierzon, Bordeaux, les communications sont rétablies.

M. Thiers a été élu dans sept départements.

On écrit de Bruxelles que le prince de Joinville a été élu à Cherbourg.

Le duc d'Aumale a été élu dans l'Oise à une grande majorité.

Une dépêche de Bordeaux, datée du 8, et adressée à *Globe*, contient ce qui suit :

« M. Crémieux, ministre de la justice, et l'amiral Fourichon, qui avaient donné leur démission, ont été priés par les autres membres du gouvernement délégué, de conserver leurs fonctions. »

Une dépêche de Londres dit que par suite d'un arrangement intervenu entre M. de Bismark et Jules Favre, l'armistice est prolongé. La dépêche ne détermine pas la limite du nouveau sursis.

Bordeaux, 10 février.

Aucun renseignement sur les élections des départements envahis, n'est parvenu au ministère.

Londres, 11 février.

Les communications par chemin de fer entre Londres et Paris sont rouvrites pour les voyageurs munis de passeports.

Le *Daily-News* dit : Les volants ne sont pas aussi nombreux qu'on croyait. 72 listes de candidats ont été publiées. Leflo a été élu à Bordeaux.

D'après le *Daily-Telegraph* le résultat des élections, à Paris, est favorable aux conservateurs.

Le service du chemin de fer avec Paris par la ligne du Nord est partiellement rétabli. Plusieurs trains de voyageurs sont arrivés; deux trains réguliers partent quotidiennement de Lille à 5 h. 55 et à 8 h. 55 du matin. Ils passent par Somain et Busigny. Il va sans dire qu'il faut toujours être muni d'un sauf-conduit allemand pour pénétrer dans la capitale.

Les trains de Paris arrivent à Lille à 4 h. 30 et à 9 h. 52 du soir.

CORRESPONDANCES POUR LES DÉPARTEMENTS OCCUPÉS PAR L'ENNEMI.

Le public a été informé naguère qu'il pouvait expédier par voie de Belgique et d'Allemagne des lettres pour les localités françaises occupées par l'ennemi, en les affranchissant jusqu'à la frontière franco-belge, le port étranger devant être laissé à la charge des destinataires.

Aujourd'hui, la voie de Suisse est ouverte, dans les mêmes conditions, à la transmission des lettres de l'espèce, pour la plupart desquelles elle a, en ce moment, sur la voie de Belgique et d'Allemagne, l'avantage de la rapidité.

En conséquence, les correspondances pour les parties du territoire français occupées par l'ennemi peuvent être expédiées soit par la voie de Belgique et d'Allemagne, soit par la voie de Suisse; mais, pour être ainsi dirigées, ces correspondances doivent forcément être affranchies jusqu'à la frontière française, c'est-à-dire d'après le tarif applicable à l'intérieur de la République, et porter sur la suscription l'indication de la voie par laquelle les envoyeurs veulent en faire opérer la transmission.

A défaut de cette indication, les correspondances de l'espèce sont dirigées sur les points du territoire le plus à proximité possible des lieux de destination, en attendant que le service des postes puisse en faire opérer la remise aux destinataires.

Quant aux correspondances expédiées des départements envahis à destination du reste de la France, elles continuent à être passibles, quelle que soit la voie employée, de la taxe territoriale française, représentant le prix de leur transport depuis la frontière d'entrée jusqu'aux mains des destinataires.

CORRESPONDANCES POUR LES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

La voie de Belgique et de Prusse et la voie de Suisse peuvent aussi être employées concurrentement aujourd'hui, pour la transmission des correspondances destinées aux prisonniers de guerre français en Allemagne.

Ces correspondances ne jouissant pas en Allemagne de la franchise postale qui leur est accordée en France, doivent, pour parvenir en exemption de taxe aux destinataires, acquitter au départ le port étranger revenant à la poste allemande.

Or, ce port, qui est de 30 centimes par la voie de Belgique et de Prusse, n'est que de 15 centimes par la voie de Suisse.

En conséquence, et à moins d'indications contraires de la part des envoyeurs, toutes les correspondances pour les militaires français internés en Allemagne seront désormais acheminées par la voie de Suisse.

Bordeaux, le 28 janvier 1871.
Le Directeur général des Télégraphes et des Postes,
F. STÉNACKERS.

Avis

Draps pour vareuses et uniformes de gardes nationaux, chez MM. Léon Duthoit et C^{ie}, 12, rue du Chemin de fer.

En vente à la librairie J. Rebeux 1, RUE MAIN, 1.

Règlement sur les manœuvres de l'infanterie
Prix : 75 centimes.

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL DE ROUBAIX.

Franco et Allemagne

LA VENGEANCE

PAR TIMON III

auteur de L'HOMME DE PRUSSE

Brochure in-8° — Prix : 50 centimes